Série : Portraits sectoriel

Date de publication : Décembre 2023

Observatoire : MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT

Spectacle vivant : ses activités, ses entreprises

1. Le secteur d'activité
2. Les entreprises

Musique, chant, opéra, danse, théâtre, conte, marionnettes, stand up, arts du cirque, comédies-musicales, cabaret, music-hall, magie…
Le spectacle vivant : un secteur composite, dynamique et innovant

H3 L'Apostrophe scène nationale @Bruno Beltrao

On achève bien les anges (élégie) Théâtre équestre Zingaro 2016

Dibbouk L'Apostrophe scène nationale @ Arnaud Vasseur

cpnef:sv AFDAS

Le secteur d'activité

Définition du secteur : des spectacles artistiques joués devant un public

Réglementairement, le spectacle vivant désigne l'ensemble des spectacles *« produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle*. » Ordonnance de 1945 abrogée modifiée par la loi n°99-198 du 18 mars 1999.

Trois conditions minimum cumulatives doivent être réunies pour qu'une activité relève du spectacle vivant :
1. Une représentation en présence physique du public (en live),
contrairement aux spectacles enregistrés tels que le cinéma, l'audiovisuel, le disque ;
2. Une représentation d'une œuvre artistique, relevant de la protection du droit d'auteur,
contrairement par exemples aux évènements sportifs, aux conférences, aux défilés de mode ;
3. Une représentation jouée par au moins un artiste interprète du spectacle rémunéré (danseur, musicien, chanteur, comédien, mime, acrobate, etc).

Un secteur pas comme les autres : l'exception culturelle

Le spectacle vivant se construit sur des enjeux artistiques (exigence créative), mais aussi sur des valeurs citoyennes et en faveur de l'intérêt général : droit culturel, liberté de programmation, protection de la diversité culturelle, partage d'un bien commun, démocratisation, égalité femmes/hommes, inclusion, transmission patrimoniale, proximité de l'offre par l'aménagement du territoire, éducation artistique, etc.

Que les entreprises relèvent du secteur public (subventionné) ou privé, leurs objectifs ne sont pas consuméristes ni productivistes. A ce titre, les activités du spectacle vivant sont essentielles à la Nation et elles bénéficient du soutien des pouvoirs publics et d'une réglementation protectrice. Cette exception culturelle induit des caractéristiques socio-économiques qui structurent le marché du travail différemment des autres secteurs.

Chorégraphie d'Orange @Les échos 2023

Un fonctionnement au projet artistique : une économie de prototype

Le spectacle vivant est un secteur dynamique et innovant, souvent précurseur.
Le montage de chaque spectacle varie selon le type d'art de la scène (esthétiques, disciplines et répertoires), leur dimensionnement et les moyens disponibles.
Schématiquement on distingue deux phases :

- La création (conception du projet artistique, recherche, expérimentation, pré-formalisation)
- L'exploitation, dont :
  - La production (création opérationnelle d'un spectacle à partir d'un projet artistique en organisant les moyens artistiques, humains, techniques, logistiques, et financiers). Elle comprend toutes les étapes, y compris les répétitions, jusqu'à la première représentation en public.
  - La diffusion (après la production, elle permet au spectacle d'être exploité de façon à être représenté en public).

Les temps de création et d'exploitation sont très variables. Certains projets se montent sur plusieurs années.

Le spectacle peut être joué une seule fois ou exploité sur une longue période (séries de dates), dans un ou plusieurs lieux/sites, localement ou en tournée (en France et/ou à l'étranger).
Dans le cas des tournées, les équipes peuvent être constituées des mêmes personnes ou non, tant les interprètes (qui reprennent les rôles), que les équipes techniques ou administratives qui se relaient.

Le spectacle peut s'adresser spécifiquement à un public.

En accompagnement des représentations, des actions culturelles peuvent également être proposées par les équipes artistiques : ateliers, rencontres artistiques, spectacles pédagogiques, initiations, débats… dans les lieux culturels ou en dehors, notamment pour des publics spécifiques (scolaires, entreprises) ou des publics empêchés (milieu hospitalier ou pénitencier).

Pierre et le Loup, joué pour un public de scolaires
@ Opéra national de Lorraine

Les métiers impliqués et le volume d'emploi varient donc fortement selon les étapes et le type de projet artistique. Certains spectacles mobilisent plusieurs centaines de personnes aux qualifications très spécialisées tandis que d'autres sont montés par une toute petite équipe, voire par une seule personne (ex : one man show).

Lieux de représentations : tout est possible

Les spectacles vivants se déroulent dans des espaces variés qui font appel à des règles d'organisations et des moyens très différents :

- lieux dédiés, équipés et fixes, en intérieur ou en extérieur (ex : salle de spectacle, auditorium, théâtre antique),
- lieux dédiés, équipés et non fixes/itinérants/démontables (ex : chapiteau de cirque)
- lieux éphémères non équipés, en intérieur ou en extérieur (ex : friche, parc ou champ pour un festival),
- espaces publics, avec ou sans déambulation (ex : spectacle de rue),
- lieux non dédiés et fixes, en intérieur ou en extérieur (ex : stade, église, château, club discothèque, hôtel café restaurant, camping, salle des fêtes municipale, école, entreprise)

Arts de la rue

Le lieu accueillant est un entrepreneur exploitant de spectacles vivants. Les jauges sont très variables, allant du micro-lieu aux salles/sites accueillant plusieurs milliers de spectateurs. Petit lieu de proximité au public local ou salle mythique à la renommée internationale accueillant des touristes du monde entier, tous proposent des espaces de bar ou de restauration gérés en interne ou confiés en prestation.

En tant qu'ERP (établissement recevant du public), le lieu est soumis à des conditions d'hygiène et de sécurité/sûreté très encadrées qui nécessitent l'emploi d'un personnel compétent.
Les lieux peuvent aussi être des espaces d'entrainement, de recherche ou de création pour les collectifs artistiques sans que des représentations s'y déroulent.
Selon les cas, l'exploitant de lieu peut aussi être le producteur (ou coproducteur) et/ ou le diffuseur.
Des particuliers employeurs peuvent aussi accueillir certaines formes de spectacle (ex : spectacle à domicile).

Réglementation : un cadre très contraignant

Les activités sont organisées et encadrées par des réglementations spécifiques au spectacles vivant, au code de la propriété intellectuelle, et aux établissements recevant du public (notamment en matière de sécurité, sûreté et d'hygiène).
S'agissant de l'emploi et des conditions de travail, les salariés bénéficient des dispositions du code du travail, complétées par trois conventions collectives et par des accords conventionnels.

Périmètre : 3 conventions collectives

Le spectacle vivant est un secteur professionnel composé des trois branches d'activités, encadrées par les conventions collectives nationales étendues (application obligatoire) qui complètent le Code du travail :

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles IDCC 1285
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant IDCC 3090
- Convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement IDCC 2717

Certaines entreprises (notamment les établissements nationaux) appliquent des accords spécifiques.

Opéra Bastille

Des activités très dépendantes d'aléas conjoncturels imprévisibles

De nombreux imprévus peuvent perturber les spectacles ou conduire à leur annulation, tels que les aléas climatiques (canicules, tempêtes), les crises sanitaires, la tenue d'événements simultanés (jeux olympiques), les grèves de transport public, les pénuries (carburant, matériels), les problèmes de santé des équipes artistiques, les décisions des pouvoirs publics en matière de sûreté, etc.
Même si les professionnels du spectacle sont réactifs et s'adaptent au quotidien, l'impact de ces événements a de fortes répercussions sur les équipes, l'organisation du travail et les aspects budgétaires.

Concert de Sting au Bataclan 2016 @ Radio France Jules De Kiss

Une forte porosité avec des activités connexes

Les activités du spectacle vivant s'exercent parfois dans le cadre de branches connexes où les professionnels mobilisent leurs compétences scéniques, notamment pour :

- Le spectacle enregistré : audiovisuel, cinéma, radio, disque (édition phonographique)
- Les espaces de loisirs et parcs d'attractions
- Les casinos
- Les clubs, dancing et discothèques, hôtels-cafés-restaurants
- L'événementiel
- La mode
- Le sport, le savoir-faire du spectacle vivant sera notamment très mobilisé pour l'organisation jeux olympiques et des festivités associées
- L'enseignement artistique (enseignement de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, etc.) et la formation professionnelle.
- L'animation socio-culturelle
- Le jeux vidéo
- Fabricants et distributeurs de matériels scéniques, d'instruments de musique…

Auditorium de la Maison de la Radio et de la Musique - Architecte : AS Architecture Studio. Photo : G.F. Bergeret

Un enracinement local à forte valeur ajoutée pour les territoires

Les équipes artistiques, les lieux, les festivals… contribuent fortement au rayonnement et à l'attractivité des territoires sur lesquels ils sont implantés, tant pour leur population que pour le public. De ce fait, le spectacle vivant génère d'importantes retombées socio-économiques à l'écosystème local, y compris en termes de création d'emplois indirectes (dans la restauration, l'hébergement, la sécurité, le transport, etc). L'arrêt de ces activités de spectacle, ou leur dégradation, occasionnent donc des répercussions immédiates sous forme de pertes sèches, qui fragilisent en cascade toutes les filières.

Les entreprises

Typologies d'entreprises : des activités très diversifiées

On compte environ 24 900 entreprises de spectacles vivants[1] en 2022[2].
Parmi elles, on distingue deux types d'entreprises

1- Les entrepreneurs de spectacles vivants, qui exercent des activités de création, production, diffusion, tournées, exploitation de lieux. Les entrepreneurs peuvent n'exercer qu'un type d'activité ou en cumuler plusieurs. Les entrepreneurs s'associent fréquemment pour monter et exploiter un spectacle (coproductions, coréalisations, cessions).
Ils doivent effectuer une déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants auprès du ministère de la Culture (procédure qui remplace le régime des licences).

Types d'entrepreneurs de spectacles vivants (producteurs, diffuseurs, exploitants de lieux) Estimation 2023

- 9 établissements publics, théâtres nationaux
- 38 centres dramatiques nationaux – CDN
- 19 centres chorégraphiques nationaux – CCN
- 13 centres nationaux des arts de rue
- 14 pôles nationaux des arts du cirque
- 8 centres nationaux de création musicale – CNMC
- 6 centres nationaux de la marionnette
- 77 scènes nationales
- Une centaine de scènes conventionnées d'intérêt national
- Près de 90 scènes de musiques actuelles – SMAC
- 150 théâtres de ville
- 30 théâtres lyriques : dont 2 opéras nationaux, 5 opéras nationaux en régions, 4 établissements conventionnés « théâtre lyrique d'intérêt national »
- 28 orchestres nationaux ou régionaux
- 17 zéniths
- 150 cabarets ou music-halls
- Des centaines de lieux privés : salles de spectacle, salles de concert et théâtres, cafés-théâtres
- Des centres culturels qui programment du spectacle vivant, des scènes conventionnées
- Plusieurs centaines de producteurs, diffuseurs ou tourneurs sans lieux fixes
- Des entrepreneurs de bals sans lieux fixes
- Plusieurs milliers de compagnies, d'ensembles/groupes musicaux ou vocaux
- Environ 6 000 événements culturels dont près de 600 festivals

2.Les entreprises techniques au service de la création et de l'événement qui agissent en tant que prestataires des organisateurs (privés ou publics) pour la mise en œuvre technique de leurs spectacles (son, lumière, vidéo, structures, machineries, décors, costumes, etc.). La majorité des entreprises techniques exercent une activité de service comparable à de la logistique ou de la manutention : elles s'appuient sur un parc de matériels scéniques qu'elles mobilisent pour les besoins de leurs clients et déploient une partie de leurs salariés sur le lieu du spectacle pour réaliser l'installation et/ou l'exploitation desdits matériels. D'autres entreprises techniques exercent une activité plutôt artisanale ou industrielle, fabriquant dans leurs ateliers des éléments nécessaires aux spectacles par la transformation de matières premières.

Environ 900 prestataires techniques au service de la création et de l'événement : entreprises, ateliers. Estimation 2023
Par ailleurs, environ 73 200 employeurs en 2022 qui n'ont pas le spectacle vivant comme activité principale mais qui organisent des spectacles occasionnellement.

[1] Entreprises qui développent des activités de spectacle vivant a titre principal
[2] Tableau de bord statistique Les employeurs et l'emploi dans le spectacle vivant, Audiens, OPMQSV, CPNEF-SV, Afdas

Model économique : des fonctionnements selon la structuration des relations avec les pouvoirs publics

Certaines entreprises remplissent des missions de service public, par délégation du ministère de la Culture ou des collectivités territoriales, et reçoivent des financements de façon structurelle (aide au fonctionnement) ou ponctuelle (selon les projets), mais qui ne couvrent pas l'intégralité de leurs dépenses. A ce titre, les structures peuvent être labellisées ou conventionnées, et elles respectent un cahier des charges.
D'autres entreprises, relevant du secteur privé, fonctionnent sans recevoir de subventions. Les investissements privés et la billetterie sont leurs principales recettes.

Des structures indépendantes peuvent aussi bénéficier ponctuellement d'aides des pouvoirs publics ou d'institutions pour créer ou exploiter leurs projets artistiques.
Quant aux entreprises de prestations techniques, elles répondent à la demande de leurs clients, qui sont majoritairement des entrepreneurs de spectacles vivants, ou participent à des appels d'offres, dans un contexte particulièrement concurrentiel.

Quel que soit leur modèle et statut, les entreprises du spectacle vivant s'inscrivent dans une économie risquée et instable, à faible rentabilité. Notamment parce que le succès d'un spectacle n'est jamais assuré (recettes de billetterie incertaines), que les ressources budgétaires allouées à l'art et la culture sont limitées et en baisse ces dernières années, et que les montages financiers avec les producteurs/diffuseurs et autres partenaires sont complexes. Pour autant, près de deux tiers des entreprises ont une activité pérenne (5 ans et plus).

Profil des employeurs : une majorité de TPE fragiles sur le plan socio-économique

Les Très Petites Entreprises qui emploient moins de 10 salariés sont majoritaires dans le spectacle vivant.
Constituées principalement sous forme associative, ces structures emploient peu de salariés permanents (parfois aucun pour les plus petites et les plus récentes) et quelques salariés intermittents en fonction des projets, tout en s'appuyant sur des dirigeants bénévoles.
Les entreprises constituées sous d'autres formes juridiques (régie, SARL, EURL, SA…), ont également de petites équipes et une activité fluctuante.
Ainsi, très peu d'entreprises ont la capacité de mener de la GPEC à moyen et longs termes (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

« Kontakthof », un ballet de Pina Bausch Opéra du Paris - 2022

Chiffres clés – Les Employeurs du spectacle vivant en 2022

Source : Audiens / OPMQC-SV / CPNEF-SV / Afdas – Tableau de bord Les employeurs et l'emploi

Nombre d'employeurs

24 871 employeurs dans le spectacle vivant

Dont :

- 11 169 employeurs relevant du secteur privé du spectacle vivant (49 %)
- 11 396 employeurs relevant du secteur public du spectacle vivant (46 %)
- 1 306 employeurs relevant de la prestation de services techniques du spectacle vivant (5 %)

Statut juridique des employeurs

80 % d'association

18% de SARL, EURL, SA, SAS

2% de statuts public ou parapublic (EPCC, EPIC, régies administratifs…), ou autres statuts

Ancienneté des employeurs

66% des employeurs ont plus de 5 ans d'ancienneté

9 % de turn over[3]

Taille des employeurs[4]

- L'effectif physique moyen par employeur est de 24 salariés (permanents et intermittents).
- Quel que soit le contrat de travail :
    - 59 % déclarent moins de 11 salariés ;
    - 41 % déclarent 11 salariés ou plus.
    - 15 % des employeurs déclarent 1 seul salarié ;
- 93 % des employeurs emploient moins de 11 salariés permanents (CDI et CDD)
- 55 % des employeurs n'emploient que des salariés intermittents (CDDU)
- 14 % des employeurs n'emploient que des salariés permanents (CDI et CDD)

Localisation des employeurs

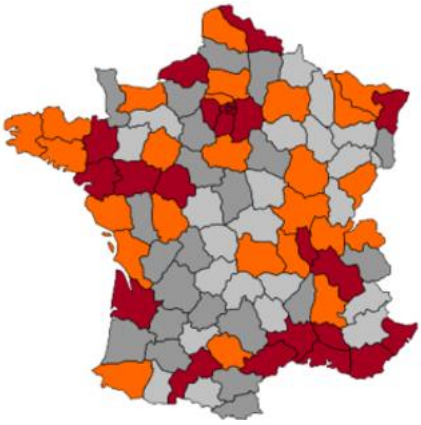

Source : Audiens / OPMQC-SV 2022

[3] Turn over : moyenne annuelle du taux d'entrée et du taux de sortie des employeurs actifs

[4] Effectifs comptabilisant des personnes physiques et non des équivalents temps plein

@ Accord Arena

Observatoire:
MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT

Série : Portrait sectoriel

Le spectacle vivant : ses activités, ses entreprises

Réalisation : CPNEF-SV

Edition : Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV. L'AFDAS assure sa gestion et son financement

cpnef:sv COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

AFDAS DEMAIN SERA FORMATION

emploi formation spectacle vivant

48 RUE SAINT-HONORÉ 75001 PARIS ■ TÉL. : 01 40 26 12 58 ■ INFO@CPNEFSV.ORG ■ WWW.CPNEFSV.ORG